



CHARTRE EDITORIALE DE LA FONDATION HIRONDELLE

La Fondation Hirondelle exige d'elle-même professionnalisme et excellence dans son domaine d'activité. L'atteinte des objectifs éditoriaux, que la Fondation Hirondelle définit clairement pour chacun de ses médias, doit pouvoir être évaluée rigoureusement, en particulier selon les critères journalistiques exprimés dans la présente charte et dans les chartes des projets.

La Fondation Hirondelle entend répondre à des besoins concrets en matière d'information, particulièrement tels qu'ils apparaissent en zones de crises ou de conflits violents, en s'appuyant sur **4 valeurs cardinales** :

L'INDEPENDANCE à l'égard des pouvoirs politiques et économiques. Elle est notamment garante de l'impartialité d'un media pour construire et assurer une crédibilité auprès des populations bénéficiaires. Nul ne peut exiger ou interdire la diffusion d'un contenu dans un media de la Fondation Hirondelle hormis les responsables désigné.e.s par la Fondation.

L'HONNETETE est garante de l'indépendance. Un.e journaliste doit rechercher les faits, s'y tenir et en rendre compte honnêtement, en portant un regard critique sur ses propres points de vue. Les journalistes sont issus de milieux culturels, confessionnels, nationaux très variés, parfois en conflits les uns avec les autres. Toute personne est façonnée par sa vie, sa mémoire, ses désirs, ses rêves, ses traumatismes, ses préjugés. Ainsi, l'objectivité absolue, souvent exigée du journaliste, n'est pas atteignable. La Fondation Hirondelle promeut une valeur à portée humaine : l'honnêteté.

L'UNIVERSALITE DANS LE RESPECT DES DIFFERENCES. L'action de la Fondation Hirondelle se fonde sur la conviction de l'existence de valeurs partagées dans le monde entier, notamment celles définies par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Par son action dans des pays ou régions traversés par des crises et des actes violents, la Fondation Hirondelle défend le principe de la dignité due à chacun et chacune comme l'un des biens les plus précieux. Le respect de la dignité implique celui des différences et des particularismes.

L'ESPRIT D'OUVERTURE : l'ouverture sur le monde, l'esprit de curiosité, de tolérance et la prise de conscience d'un destin commun de l'humanité, renforcé à l'ère des dérèglements climatiques.